

# Dernières infos COVID-19 au Panama

Actualisées au 01/04/2022

## Agence JL Tours :

Nous mettons tout en œuvre pour protéger au mieux votre santé ainsi que celle de nos collaborateurs et collaboratrices, en respectant les mesures de biosécurité obligatoires, dictées par le ministère de la Santé panaméen.

Désinfection quotidienne des véhicules, plusieurs fois par jour (poignées, accoudoirs, sièges, commandes des vitres, volant, etc) ; mise à disposition de gel alcoolisé dans les véhicules ; port du masque obligatoire (sauf repas); masques de rechange disponibles ; pas de contact physique avec les collaborateurs et autres mesures selon les prestations.

Nos collaborateurs et collaboratrices sont vaccinés (Astra Zeneca et/ou Pfizer)

Les séjours au Panama sont autorisés depuis le 12 octobre 2020, en respectant les mesures de biosécurité panaméennes.

Sources : sites des Ministères du Tourisme et de la Santé panaméens.

## Résumé de la situation

Depuis le	Lieu / situation	Conditions
		Voyage
12/10/2020	Voyages au Panama / arrivée : possible	<p><b>Personnes vaccinées :</b></p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Avoir son certificat de vaccination (papier ou digital), avec la date de la 2<sup>e</sup> vaccination indiquée. L'entrée au Panama n'est validée que si le délai de 14 jours est respecté après la 2<sup>e</sup> injection du vaccin.</li><li>2. Remplir l'attestation sur l'honneur (la « Declaración jurada de salud ») sur le lien suivant : <b><a href="https://www.panamadigital.gob.pa/RegistroPacoViajero">https://www.panamadigital.gob.pa/RegistroPacoViajero</a></b> Avoir une preuve de l'attestation sur l'honneur remplie (papier ou digitale).</li></ol> <p><b>Personnes non vaccinées ou avec une vaccination incomplète :</b></p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Avoir un résultat négatif au COVID-19 de moins de 72h00, être capable de le présenter à l'arrivée si demandé.</li><li>2. Remplir l'attestation sur l'honneur (la « Declaración jurada de salud ») sur le lien suivant : <b><a href="https://www.panamadigital.gob.pa/RegistroPacoViajero">https://www.panamadigital.gob.pa/RegistroPacoViajero</a></b> Un email avec un formulaire et un pdf vous seront envoyés. Avoir une preuve de l'attestation sur l'honneur remplie (papier ou digitale).</li></ol> <p><b>NB :</b> 1. En cas de <u>non présentation de votre résultat négatif au COVID-19</u> ou si <u>vous n'avez pas réalisé le test</u>, il sera effectué à l'aéroport à vos frais, avec une possible quarantaine à vos frais. 2. Les <u>quarantaines</u> sont réalisées dans un hôtel indiqué par le Ministère de la Santé panaméen obligatoirement, aux frais du voyageur. 3. Des <u>tests aléatoires</u> sont possibles à l'aéroport et dans le pays.</p>

Depuis le	Lieu / situation	Conditions
	<b>Hôtels et restaurants</b>	
	Se renseigner auprès de l'établissement  Ouverts en majorité	Capacité d'accueil réduite. Mesures de biosécurité : port du masque obligatoire (hors repas), respect des distances de 2m, lavage des mains aussi souvent que possible (savon ou gel à disposition). Peu ou pas de buffet.
	<b>Visites</b>	
Les sites ouverts sont soumis à une capacité d'accueil réduite. Mesures de biosécurité : lavage des mains réguliers (gel à disposition), port du masque obligatoire. Certains sont toujours fermés ou ont des horaires aménagées. Demandez-nous et nous vous renseignerons !		
	<b>Déplacements / transports nationaux</b>	
	Bus / métro / taxi : ouvert	Capacité d'accueil réduite. Mesures de biosécurité : port du masque obligatoire, respect des distances de 2m entre personnes, lavage des mains aussi fréquemment que possible.
	Transport privé : ouvert	Capacité d'accueil réduite. Mesures de biosécurité : port du masque obligatoire, respect des distances de 2m selon le type de transport privé, lavage des mains aussi fréquemment que possible.
	Avion : ouvert	Mesures de biosécurité : port du masque, respect des distances de 2m entre personnes, lavage des mains aussi fréquemment que possible.
	<b>Retour en France, Suisse et Belgique</b> (au 23/02/22, le Panama est en orange)	
	<a href="#">Consulter vos gouvernements respectifs pour les mesures à jour</a>	
	<b>Retour au Canada</b>	
	<a href="#">Consulter votre gouvernement pour les mesures à jour</a>	

Le couvre-feu n'est plus en vigueur sur le territoire national.

Le port du masque dans les espaces ouverts n'est plus obligatoire.